

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

OBJET :

RAPPORT DE DELEGATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI BALAGNE

Exercice 2014

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI — A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

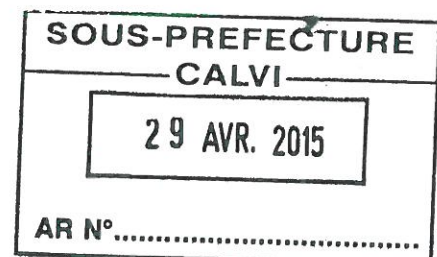
Secrétaire : F. MARCHETTI

Sur le fondement des articles L.2122 23, L.5211.3 et L.5211.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président doit rendre compte au conseil communautaire, pour chaque exercice, des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

L'assemblée délibérante prend acte ce jour de ce compte rendu, joint en annexe, sous la forme d'une délibération inscrite au registre et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Le débat est ouvert.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de délégation présenté ce jour.

Fait et délibéré, le 20 avril 2015
Pour copie conforme

Le Premier vice-président

